



Dans ce numéro...

PAGES

2 Journées
Portes Ouvertes

4 Nouvelle
Commission européenne

5 Nouvelle ministre
de l'Agriculture

7 Procédures

9 Sauvetages

10 Audits en abattoirs

11 A lire

12 Troupeau du Bonheur

Edito

La période que nous traversons est une fois encore particulièrement difficile (crise agricole, économique, géopolitique...) et les animaux d'élevage ne sont pas épargnés : les épizooties récentes (maladie hémorragique épizootique et fièvre catarrhale ovine) sont à l'origine d'importantes mortalités dans nos troupeaux.

Alors que dans le monde agricole, la colère gronde à nouveau, les dernières annonces dans les sphères décisionnaires sauront-elles (enfin) répondre aux attentes sociétales actuelles ?

- La nomination par la Commission européenne de Mr Várhelyi, commissaire en charge de la santé et spécifiquement "du bien-être animal", permettra-t-elle d'aboutir à la révision de la législation européenne relative au bien-être des animaux, promise maintenant pour 2026 ? La première mesure, tant attendue puisque annoncée par la Commission européenne l'année dernière, sera-t-elle la suppression définitive de l'élevage en cage ?
- La nomination de notre nouvelle ministre de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de la Forêt pourra-t-elle donner un nouvel élan à l'amélioration de la condition de l'animal d'élevage ? (page 5)

Bien sûr, nous resterons attentifs aux stratégies annoncées tout en nous rappelant que "les promesses n'engagent que ceux qui les écoutent" ...

Les actions de l'OABA sont, quant à elles, bien réelles comme vous pourrez le découvrir dans ce nouvel Info-Mag :

- Nous avons à nouveau organisé nos Journées Portes Ouvertes fin septembre (département de l'Eure) et début octobre (département de la Saône et Loire) permettant aux mairaines, parrains et adhérents de visiter deux de nos quarante fermes partenaires du Troupeau du Bonheur (pages 2-3) ;
- Nous avons mené de nombreuses actions judiciaires ces derniers mois (pages 6-7) avec l'aide de nos avocates. Au total, plus de 2 800 animaux ont déjà été pris en charge par notre association depuis le 1er janvier et l'année n'est pas terminée !
- Nous continuons à solliciter les différentes préfectures afin de recueillir les données chiffrées sur l'usage de la dérogation à l'obligation d'étourdissement des animaux accordée à certains abattoirs. Ces données, une fois collectées, permettront de disposer de statistiques "officielles" que le ministère refuse de communiquer...
- Nous poursuivons notre mission historique dans les abattoirs grâce à notre équipe de vétérinaires qui réalisent des audits, permettant d'améliorer les pratiques au sein d'établissements volontaires.

Je rappellerai que 78 % du budget de l'OABA sont consacrés aux actions de terrain (Troupeau du Bonheur, frais de retraits d'animaux, procédures judiciaires et audits de protection animale dans les abattoirs). Ces actions ne sont possibles que grâce à la générosité de nos adhérents, donateurs et légataires.

Je vous remercie à nouveau pour votre fidélité et votre soutien, plus que jamais essentiels en cette période compliquée.

m mersch

Manuel Mersch
Président de l'OABA

Immersion dans deux des 40 fermes du Troupeau du Bonheur

Nos précieux donateurs et parrains/marraines ont tous été invités à participer à cette nouvelle édition de nos Journées Portes Ouvertes (JPO).

Convivialité, bienveillance, émotion et bonne humeur étaient au rendez-vous de ces deux événements !

L'équipe de l'OABA et ses hébergeurs-partenaires ont présenté la mission de sauvetage de notre association et répondu aux questions des participants. Ils les ont ensuite accompagnés au cœur des champs pour découvrir les animaux secourus et hébergés à vie : bovins, chevaux et ânes. S'en est suivi un joyeux goûter dans une ambiance de partage et de motivation pour la cause animale.



Une vidéo des JPO 2024 sera disponible sur le site du Troupeau du Bonheur et sur nos réseaux sociaux



Le samedi 21 septembre, dans la ferme normande (Eure)



Tout le monde dans la bétailère

Guy et Guillaume, hébergeurs,
Manuel Mersch, président de l'OABA,
Tiphaine Duvernois, chargée de mission scientifique,
et Estelle Mollaret, responsable des audits
en abattoirs,
ont animé cette rencontre.



*Nessie
la gourmande*

Le dimanche 6 octobre, dans la ferme de Bourgogne (Saône et Loire)

Patrick, hôte,

Jimmy Gouedard, adjoint du directeur
de l'OABA,

et Audrey Groensteen, responsable
communication de l'OABA,

étaient sur place pour guider
l'événement avec passion.



Les portes ouvertes prévues en **Corrèze** dans la ferme de Louis ont malheureusement dû être annulées au dernier moment pour cause de violents orages. Nous remercions de nouveau les inscrits pour leur compréhension. **L'événement sera reporté en mai-juin 2025.** Restez à l'affût de nos newsletters et courriers !



D'autres fermes participeront aux JPO 2025. Inscrivez-vous dès maintenant à la newsletter de l'OABA pour ne pas manquer nos actualités et prochains événements !



Flashez ce QR code pour vous inscrire à notre newsletter bimensuelle !



Tendre moment avec Gamin





Elections européennes : quels résultats pour le bien-être animal ?

Le 9 juin 2024, les citoyens européens se sont rendus aux urnes pour élire leurs députés. Cette élection européenne, point de départ du chamboulement politique français (voir page suivante), était primordiale pour le bien-être animal comme nous l'indiquions lors de notre précédent numéro (Infomag 2024-1, page 7). Retour sur ces élections et ses conséquences.

Des résultats inquiétants pour le bien-être animal

Au soir du 9 juin dernier, 60 % des députés européens élus l'étaient sous une bannière assimilée à la droite ou à l'extrême-droite (452 sièges sur 750). En France, ce pourcentage a atteint 66 % (54 sièges sur 81). *Les députés élus se sont-ils engagés pour le bien-être animal ?*

49 élus issus de la droite ou de l'extrême droite n'ont pas signé d'engagement en faveur de l'amélioration de la condition animale malgré les sollicitations du collectif "Engagement Animaux 2024". Une exception à noter avec le parti présidentiel (5 députés élus), qui a signé 70 % des propositions mais a refusé de soutenir l'interdiction de l'abattage sans étourdissement et l'interdiction des cages dans un délai de 5 ans. Les autres partis (LFI, Les Ecologistes, Place Publique et PS), minoritaires avec 23 élus, s'étaient engagés sur 94 % des propositions.

La nomination d'un commissaire européen au bien-être animal, une victoire ?

Le 17 septembre dernier, Ursula von der Leyen, présidente de la Commission européenne a nommé les nouveaux membres qui composent cette commission. Parmi eux, le hongrois **Olivér Várhelyi a été nommé Commissaire en charge de la santé et du bien-être animal.**

La nomination d'un tel commissaire est inédite et semble montrer une prise en compte croissante du bien-être animal dans les politiques européennes. Pour autant, nous ne pouvons qu'être sceptiques sur une telle nomination.

Depuis le 1^{er} juillet et jusqu'au 31 décembre 2024, le Conseil de l'Union européenne (UE) est sous présidence hongroise. C'est ce Conseil qui insuffle les orientations politiques prises par l'UE. Nous pouvons donc légitimement penser que le duo hongrois allait être synonyme d'avancées sur les divers règlements attendus pour améliorer la condition animale (élevage, abattage et valorisation). Pour autant, la Hongrie a déterminé sept thématiques sur lesquels elle souhaitait travailler dont la *"promotion d'une politique agricole de l'UE axée sur les agriculteurs"* et aucune mention des animaux n'est faite... De même, dans la lettre de mission adressée par la Présidente de la Commission européenne à Olivér Várhelyi, seulement une mission sur les quatorze qui lui sont dévolues concerne le bien-être animal : "moderniser

la réglementation sur le bien-être animal en s'appuyant sur les règles actuelles en incluant des considérations éthiques, économiques, scientifiques, durables et basée sur les attentes des citoyens". Rappelons également que Olivér Várhelyi, avocat de formation, est un haut fonctionnaire sans aucune compétence en bien-être animal.

En définitive, il nous semble que cette nomination n'est qu'une coquille vide, un coup de communication, destiné à satisfaire les ONG et citoyens. Gage à Olivér Várhelyi de nous donner tort...

Le règlement sur le transport d'animaux vivants, premier chantier pour le Commissaire au bien-être animal

Dans le cadre de la stratégie "De la ferme à la table", l'UE a annoncé la révision des 3 règlements relatifs à la protection des animaux en élevage, durant le transport et lors de leur mise à mort et un nouveau règlement sur l'étiquetage des produits alimentaires. Le 7 décembre 2023, l'UE a publié une proposition de règlement modifiant les règles de transport d'animaux vivants.

La réduction du temps de transport annoncée ne concernera toutefois que 3,6 millions d'animaux sur les 1,6 milliards transportés chaque année⁽¹⁾. Quant au meilleur encadrement des transports d'animaux vivants en période de grand froid ou de canicule, toutes les réglementations ne sauront pallier le défaut de contrôle récurrent des autorités.

Enfin, contrairement au souhait des ONG de protection animale, le projet de règlement n'interdit pas le transport des animaux vivants vers les pays tiers car une telle interdiction est jugée *"néfaste sur le secteur"*. De même, le temps de transport par voie maritime n'est pas limité car jugé *"peu impactant"*. **Nous avons donc un projet de règlement qui protège une nouvelle fois les intérêts économiques des filières et non les animaux !**

Espérons que le commissaire européen à la santé et au bien-être animal saura s'affranchir du lobbying des filières afin de proposer des textes ambitieux pour améliorer la protection des animaux d'élevage au sein de l'Union européenne.

⁽¹⁾ Rapport d'analyse d'impact sur le projet de règlement, DG santé, Commission UE, décembre 2023



Commission européenne, Bruxelles



Au soir des élections européennes, le Président de la République, Emmanuel Macron a dissous l'Assemblée nationale en réaction aux résultats des élections européennes (voir page précédente). Deux mois et demi après les élections, le gouvernement Barnier, du nom de son premier ministre, était nommé avec une nouvelle ministre de l'Agriculture, Annie Genevard. Bilan et perspectives.

Le bilan de Marc Fesneau

Nommé le 20 mai 2022 au poste de ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, Marc Fesneau n'a, sans surprise, pas brillé par son implication envers la cause animale.

Dans l'optique d'une nouvelle réglementation européenne sur le bien-être animal, le ministre de l'Agriculture a ouvert des concertations regroupant les professionnels du secteur, les vétérinaires et les ONG de protection animale dans le but de recueillir leurs propositions pour améliorer la condition des animaux d'élevage.

Si la volonté de réunir les acteurs autour d'une table est louable, le résultat est décevant (voir InfoMag 2023-2, page 2). D'une part et alors qu'un règlement sur l'abattage était prévu par la Commission européenne, le ministre a décidé de ne pas ouvrir de concertation sur ce sujet, répondant dès lors aux souhaits de la filière. D'autre part, à l'issue des concertations, les arbitrages faits par le ministre de la rue de Varenne furent très majoritairement en faveur de la protection des filières et non de la protection des animaux. Enfin, le ministre s'est toujours opposé à une interdiction des exportations d'animaux vivants vers les pays tiers ainsi qu'à la reprise de simples discussions avec les cultes sur le sujet de l'abattage sans étourdissement...

Pour autant, certaines avancées sont à noter grâce à son mandat. Le 23 août 2023, l'OABA était reçue par le ministre de l'Agriculture, ce qui montre déjà une rupture avec son prédécesseur. Au cours de cet entretien, le ministre annonçait à l'OABA "qu'initialement opposé, il souhaitait désormais avancer avec les professionnels sur le sujet de l'enregistrement vidéo en abattoirs". Ses paroles ont précédé les actes car l'OABA a travaillé au cours de l'année 2024 avec les filières, pour rédiger, au sein du CNEAb⁽¹⁾, une note qui a été transmise au ministre juste avant qu'il ne soit révoqué de ses fonctions...



Dans le cadre de la lutte contre l'influenza aviaire (IAHP), la France, troisième producteur de volailles en UE, a été la première à organiser une campagne de vaccination de ses canards.

Depuis le 1^{er} octobre 2023, près de 60 millions d'entre eux ont été vaccinés contre l'IAHP. Le coût de la campagne de vaccination 2023/2024 s'est élevé à 96 millions d'euros dont 85 % pris en charge par l'Etat. Cette campagne était pensée dans l'optique d'endiguer la propagation de la maladie dans l'hexagone et ainsi réduire le nombre de foyers touchés. Pour rappel, dès la détection d'un foyer dans une zone, celle-ci passe en statut "réglementée" et peut entraîner l'abattage préventif des animaux qui se trouvent dans son rayon. L'objectif était donc de diminuer ces abattages, de réduire la déstabilisation de la filière et la distribution d'indemnités financières aux éleveurs touchés.

Cette campagne de vaccination, accompagnée de mesures strictes de biosécurité ainsi qu'une plus faible circulation du virus en Europe cette année, ont évité aux services vétérinaires et aux services d'équarrissage une gestion en catastrophe des mises à mort d'urgence en exploitation. Face à ce bilan, le ministère a décidé de reconduire cette stratégie pour 2024/2025. Son financement sera pris en charge à 70 % par l'Etat.

En collaboration avec le ministre de l'Intérieur, Marc Fesneau a conclu une convention avec la SPA pour lutter contre les abandons et la maltraitance animale. Cette convention a permis de créer la "division nationale de lutte contre la maltraitance animale" et l'OABA a eu l'occasion de travailler avec les forces de gendarmerie au sein de cette division notamment pour former leurs membres aux problématiques liées aux animaux de rente. L'objectif de cette convention est d'avoir, dans chaque brigade de gendarmerie, un gendarme formé à détecter et agir en cas de maltraitance animale.

⁽¹⁾ Comité National d'Éthique des Abattoirs dont l'OABA est membre

Enfin, lors du vote du budget de l'année 2024, une ligne budgétaire d'un million d'euros a été allouée au ministère de l'Agriculture afin de lutter contre la maltraitance animale.

L'OABA a obtenu 200 000 euros de cette ligne budgétaire afin de réduire la charge financière supportée par notre association (entre 500 000 et 600 000 € par an) dans le cadre des procédures de retraits d'animaux maltraités, de plus en plus nombreuses...

La nomination d'Annie Genevard

Le 23 septembre 2024, Marc Fesneau laissait place à Annie Genevard devenant ministre de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de la Forêt. Que pouvons-nous attendre de cette ministre ?



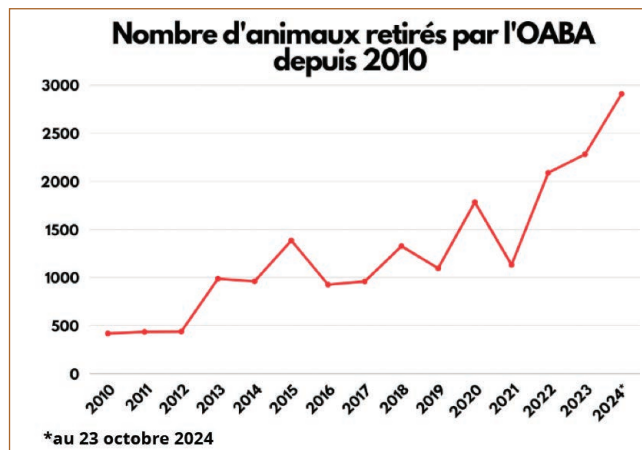
Lors de la cérémonie de passation de pouvoir, la ministre nous est apparue "à côté de la plaque" en faisant l'éloge de la saucisse de Morteau et du Comté...

La crise agricole ? La faute à la surréglementation.

Le bien-être animal ? Ce sont les éleveurs qui en parlent le mieux et ils pourront toujours compter sur elle pour les défendre contre les activistes qui brûlent leurs outils de production (sic) ...

D'ailleurs, elle ira sur le terrain mais recevra au préalable les organisations agricoles !

Ce discours, lors de cette passation de pouvoir, n'est pas rassurant quant aux choix qui seront faits par la nouvelle ministre.



Surtout si l'on rappelle ses positions, exprimées lorsqu'elle était députée du Doubs : **favorable à la chasse à la glu (désormais interdite) et à une réduction du statut protecteur du loup, défavorable à l'interdiction des cages pour les poules pondeuses et à l'interdiction de l'abattage sans étourdissement...**

Le vote de la loi de finances pour l'année 2025 aura lieu dans un contexte politique et économique où l'austérité sera présente !

Est-ce que la ligne budgétaire d'un million d'euros pour lutter contre la maltraitance animale sera reconduite ? L'OABA bénéficiera-t-elle toujours d'une part de cette enveloppe financière pour pouvoir continuer à répondre aux sollicitations des autorités administratives et judiciaires ? A la fin de l'année 2024, l'OABA aura pris en charge plus de 3 000 animaux. C'est un record dans l'histoire de l'OABA !

La crise agricole qui dure et perdure et les échos des différentes préfectures sur le malaise dans nos campagnes ne nous permettent pas d'être optimistes pour l'avenir.

Alors oui Madame la ministre, vous avez raison : il faut aller sur le terrain. Mais pas seulement pour écouter les syndicalistes ! Pour rencontrer nos paysans, nos éleveurs, regarder comment ils vivent, comment leurs animaux sont élevés, transportés et abattus. Rencontrer, écouter et... agir !

Une lourde condamnation pour deux retraits de bovins

Au début de l'hiver 2021, l'OABA recevait plusieurs témoignages et photographies d'un taureau détenu dans un petit enclos boueux, au sein duquel il ne pouvait pas bouger. Malgré une intervention des services vétérinaires de l'Isère et mise en demeure de son détenteur, la situation n'évoluait pas puisque nous recevions de nouvelles photographies montrant l'animal en souffrance, obligé de se mettre sur ses articulations, tellement ses pieds lui faisaient mal.



Thor dans le Troupeau du Bonheur

Mais l'OABA est de nouveau intervenue chez le même "éleveur" en avril 2024, pour retirer 5 bovins en souffrance, privés de soins et d'alimentation et détenus dans une stabulation non curée au milieu d'ossements et de cadavres de vaches en putréfaction...

Pour ces deux affaires, l'éleveur a été condamné par le tribunal correctionnel de Grenoble, le 2 octobre 2024 à une **peine d'emprisonnement de 10 mois entraînant la révocation d'un précédent sursis, 5 000 euros d'amende, la confiscation des bovins et surtout l'interdiction de détenir des animaux !**

Le 20 janvier 2022, un procès-verbal était dressé et le taureau était retiré puis confié à la garde de l'OABA (voir Infomag 2022-1, page 8). Le taureau, baptisé Thor par nos adhérents, a depuis retrouvé force et vigueur et se déplace parfaitement au milieu de ses congénères du Troupeau du Bonheur.



Deux vaches retirées en avril 2024

Aïd el Kébir : un mouton, des morceaux de viande mais pas d'infraction

Fin juillet 2020, en pleine période de l'Aïd el Kébir, le commissariat de police de Romans sur Isère était avisé de la présence d'un mouton sur le balcon d'un appartement. Dépêchés sur place, les forces de l'ordre et les services vétérinaires découvraient dans cet appartement les pattes d'un mouton et autres morceaux de viande dans un drap blanc, sur la table de la cuisine et une brebis apeurée, sur le balcon. L'animal était immédiatement saisi pour être confié à l'OABA et le locataire de l'appartement avisé qu'il serait jugé pour abattage et détention illégaux d'animaux.

Ce fut chose faite le 12 septembre 2024 devant le tribunal correctionnel de Valence. Soit 4 ans après les faits ! Et contre toute attente, une relaxe fut prononcée. Le prévenu ayant expliqué que les pattes et les morceaux de viandes retrouvés provenaient d'une boucherie, ticket de caisse à l'appui ! Quant à l'animal vivant, il était destiné à être abattu en abattoir et non à la maison. Comme quoi les apparences sont trompeuses...

Mais notre avocate n'a pas fait le déplacement pour rien puisque, juste avant l'audience elle avait pu s'entretenir avec le prévenu qui avait alors accepté de céder l'animal à l'OABA. A vrai dire, nous n'avons pas attendu son autorisation puisque cette brebis, dénommée "Energie", est dans notre Troupeau du Bonheur isérois depuis l'été 2020.



Energie lors de son arrivée

39 bovins retirés d'une ferme à l'abandon

En juillet 2023, l'OABA est intervenue avec les services vétérinaires de la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP) de la Nièvre pour retirer et prendre en charge 40 bovins survivants au milieu de cadavres de bovins dans une exploitation à l'abandon. Une vache trop faible pour quitter la stabulation où elle était embourbée fut euthanasiée. Selon l'enquête, ce sont plus de 100 bovins qui sont morts sur cette ferme en quelques mois...

En septembre 2024, le tribunal correctionnel de Nevers a condamné l'éleveur à différentes amendes totalisant 8 000 euros, à l'interdiction d'exercer la profession d'éleveur pendant 5 ans et à une interdiction de détenir des animaux pour la même période. Ses bovins sont définitivement confisqués et remis à l'OABA qui a obtenu le remboursement de ses frais de justice outre une somme de 6 284 euros à titre de dommages et intérêts.



Des bovins extrêmement maigres

Bovins maltraités, éleveur condamné, exploitation liquidée



8 ans avec la patte cassée

En décembre 2022, ce sont 80 bovins qui ont été récupérés par l'OABA après 2 jours d'intervention avec les services de la préfecture des Côtes d'Armor, les gendarmes et des agriculteurs locaux. Une opération difficile qui a permis de mettre un terme à des divagations régulières de bovins affamés et non suivis sanitaire. Une euthanasie a dû être pratiquée pour abrégé les souffrances d'un bovin ayant la patte cassée depuis... 8 ans. Une situation qui avait été dénoncée par la presse locale et les riverains excédés par l'errance et la maltraitance des animaux.

Condamné le 2 juillet 2024 par le tribunal judiciaire de Dinan à 3 mois d'emprisonnement avec sursis et à l'interdiction définitive de détenir des animaux, l'éleveur a décidé de relever appel. Les bovins devront toutefois être vendus car une liquidation judiciaire a également été prononcée.

Play-Boy et Derby, deux amis au sein du Troupeau du Bonheur

En janvier 2024, nous avons été contactés par les services vétérinaires de la Haute-Saône qui cherchaient un accueil pour quelques animaux provenant d'un "refuge" créé par un particulier mais qui n'arrivait plus à subvenir aux besoins des animaux. C'est ainsi qu'un bouc, deux chèvres et un petit cochon ont été pris en charge par notre ami Max, pour les intégrer à notre Troupeau du Bonheur en Isère, tandis que Christelle, la fille de Max, véhiculait deux hongres (Derby, 33 ans et Play-boy, 23 ans), jusque dans le Jura où ils coulent désormais des jours heureux chez Thierry, notre maréchal-ferrant.



Play-Boy et Derby



Ces trois brebis ont rejoint la Bourgogne

3 drôles de dames à l'OABA !

En juin 2024, nous avons été alertés sur la présence de 3 brebis dans un terrain à l'abandon au sud de Vichy. Après un contact avec la mairie, nous avons appris qu'elles appartenaient à une personne placée en EHPAD et que sa fille, curatrice, ne savait que faire de ces animaux. L'OABA a donc proposé de les accueillir dans son Troupeau du Bonheur et ce sont nos amis Gaëtan et Francis, aidés par l'épouse de notre directeur, qui ont récupéré ces trois drôles de dames, pour les déposer dans une belle prairie de Bourgogne où elles ont été tondues, déparasitées et vaccinées contre la FCO. Elles se portent à merveille.

Rhapsodie sauvée à vie

Nos deux bœufs Espoir (alias Orphan) et Milky, chez Eugène en Isère, ont la chance de pouvoir compter sur les bons soins d'Amandine. Cet automne, un éleveur a mis en pension une belle vache Highland chez Eugène, avant de l'envoyer à l'abattoir.

Impossible pour Amandine qui s'est liée avec cette vache, prénommée Rhapsodie, la brossant régulièrement et lui faisant des câlins. Un accord a pu être trouvé avec l'éleveur et Rhapsodie a intégré notre Troupeau du Bonheur.



Rhapsodie

L'OABA réalise régulièrement des audits/conseils en abattoirs sur l'ensemble du territoire français... **savez-vous en quoi consistent ces visites ?**

Des audits par qui ?

Ces audits sont toujours réalisés par un(e) vétérinaire du pôle abattoirs de l'OABA.



Des audits pour quels objectifs ?

L'objectif principal est d'améliorer la bientraitance animale dans les abattoirs. Après une évaluation réalisée sur la base d'une grille objective (basée sur la réglementation et des recommandations validées scientifiquement), des demandes d'amélioration sont faites à l'établissement. Le monde de l'abattage, au cœur de l'expertise de l'OABA, est un milieu souvent fermé où les problématiques liées à la protection animale sont grandes. C'est pourquoi l'OABA poursuit cette action auprès des abattoirs.

Des audits pour qui ?

L'OABA propose régulièrement aux abattoirs de s'engager dans cette démarche et les audits sont réalisés dans les établissements qui ont la volonté de le faire. Parfois, ce sont les groupes (ex : secteur de la grande distribution) qui souhaitent que les audits soient réalisés dans les sites qui les approvisionnent. Dans ce cas, nous réalisons alors généralement des audits dans l'ensemble des abattoirs du groupe.

Organisation générale de l'audit

L'audit commence le matin ou même dans la nuit (parfois avant 5h). Cela a pour but de pouvoir observer les différentes pratiques de l'établissement, dont l'activité commence parfois très tôt ! L'ensemble des pratiques ayant un lien avec la protection animale doivent être observées pour toutes les espèces et types d'animaux abattus sur le site afin d'avoir une bonne visibilité sur les pratiques de l'abattoir.

Après un court échange pour préciser les conditions de l'audit, la visite de terrain commence et toutes les étapes sont observées (déchargement, hébergement, circulation des animaux, dernières étapes menant à la mort de l'animal : immobilisation/étourdissement/saignée). Nous effectuons ensuite une évaluation des procédures de formations, de maintenance, et des différentes procédures documentaires du site.

Points d'attention lors d'un audit

L'abattoir est un lieu stressant pour les animaux. En effet, ils se retrouvent, après un transport parfois long et éprouvant, dans un environnement inconnu. Ils sont manipulés par des personnes non familières et sont mis en contact avec des animaux qui proviennent d'autres élevages. L'abattoir est également un milieu généralement très bruyant. Ces différents éléments peuvent être des sources de stress importantes pour les animaux arrivant à l'abattoir.

Suivi après audit

À l'issue de notre visite, un compte-rendu faisant état de tous les points ayant été relevés pendant l'audit est rédigé. Ce compte-rendu est l'occasion pour l'OABA de faire des propositions d'éléments à mettre en place pour améliorer la bientraitance animale sur le site. Un échange prend ensuite place entre l'OABA et l'abattoir afin de discuter de la mise en place des différents points évoqués.

Certains de nos audits sont réalisés dans le cadre de conventions pluriannuelles qui permettent à l'OABA d'accompagner durablement les abattoirs dans l'amélioration de leurs pratiques.

DROIT ET ANIMAL. POUR UN DROIT DES RELATIONS AVEC LES HUMAINS

Isabelle Doussan,
Editions Quae, avril 2024

Dans cet essai, Isabelle Doussan (Directrice de recherches à l'INRAE), part du constat que le traitement juridique de l'animal n'est pas assez pensé en termes relationnels, alors même que les rapports entre humains et animaux, domestiques ou sauvages, sont divers et bien réels : utilité, risque, protection, attachement. Il pose les bases d'un droit de la production animale en mobilisant les notions de sensibilité, de vulnérabilité et de nécessité. Il montre un droit en prise avec les transformations de nos rapports aux animaux et évoque les voies d'évolution possibles.



MALTRAITANCES ET SÉVICES – HUMAINS ET ANIMAUX

Maïté Lonne,
Éditions Regards, octobre 2023

Attention : Cet ouvrage n'est pas à mettre entre toutes les mains. C'est un état des lieux actuel des différentes maltraitances animales et humaines qui gangrènent notre société.

L'auteure pose et tente de répondre à une lourde question : les violences sexuelles perpétrées sur les animaux et les agressions sexuelles commises sur les humains, plus particulièrement sur les enfants, ne seraient-elles pas étroitement liées ?

Maïté Lonne est formatrice de formation et consultante pour diverses institutions européennes en matière de dignité humaine et trafics sexuels.

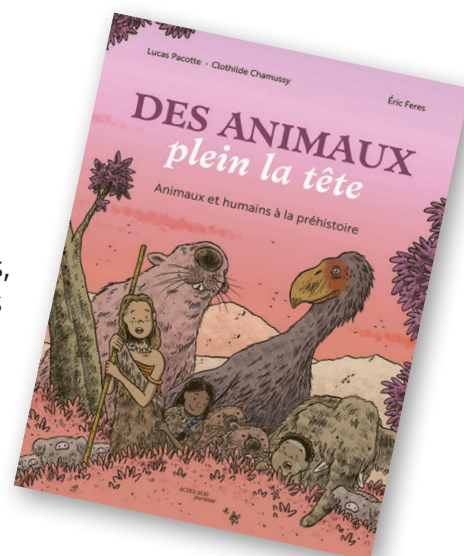


DES ANIMAUX PLEIN LA TÊTE : ANIMAUX ET HUMAINS À LA PRÉHISTOIRE

Clothilde Chamussy et Lucas Pacotte
Actes Sud Jeunesse, août 2024

Dans ce documentaire illustré pour les jeunes et les moins jeunes, deux archéologues racontent l'histoire des rapports entre les hommes et les animaux, du paléolithique au néolithique, de l'Europe à l'Australie.

La dernière double page du livre évoque notre rapport contemporain avec les animaux, la place qu'on ne leur laisse plus, avec cette ville qui s'étale... Mais aussi leur place dans l'imaginaire.



Focus sur deux animaux du Troupeau du Bonheur

Clarence

Ce beau bœuf vient de fêter ses 11 ans, dont 5 au sein du Troupeau du Bonheur. Il a été saisi par une association qui ne pouvait pas l'accueillir et l'a confié aux bons soins de l'OABA afin de le secourir définitivement de la maltraitance.

Bien que très photogénique, ce n'est pas l'animal le plus facile du Troupeau du Bonheur ! Et pour cause : Clarence a un tempérament assez nerveux et légèrement agressif. Une séquelle de son passé ?



Horizon

Vieil étalon, Horizon a été opéré d'un œil avec succès en janvier 2023 à la suite d'une tumeur cancéreuse. Cet antécédent nécessite désormais des examens cliniques complets très réguliers. Pour le moment, et même s'il est maintenant borgne, Papi Horizon va de nouveau très bien et s'est lié d'amitié avec l'âne Tintin, également sauvé de la maltraitance.

Clarence et Horizon sont toujours en attente d'un parrain ou d'une marraine.
À vos parrainages : [RDV sur troupeaudubonheur.fr](http://RDV.sur.troupeaudubonheur.fr) !

Une responsable du Troupeau du Bonheur

Jusqu'à présent, la petite équipe de l'OABA se partageait la gestion globale du Troupeau du Bonheur. Mais le Troupeau du Bonheur s'agrandissant toujours plus, il devenait nécessaire de confier cette mission à une personne dédiée. Qui de plus adéquate pour ce poste que Pauline Allier, ex-hébergeuse de la Ferme du Bonheur de Moselle et titulaire du DE "Protection animale, de la science au droit", promotion Jean-Pierre Kieffer ?

Pauline possède un CV impressionnant, un amour des animaux indiscutable et de nombreuses connaissances en bien-être animal. Triste de quitter sa mission d'hébergeuse, elle est à présent ravie et enthousiaste de rejoindre l'équipe de l'OABA. Une (Ferme du Bonheur) de perdue, 40 de retrouvées !

(Re)bienvenue à toi, Pauline !



Vamos et Pauline - Photo © Simon lung

MInfo Mag

Une publication de :
Œuvre d'Assistance aux Bêtes d'Abattoirs
10, place Léon Blum - 75011 Paris
oaba.fr



Téléphone : 01 43 79 46 46
Secrétariat : contact@oaba.fr
Président : m.mersch@oaba.fr
Directeur : f.freund@oaba.fr
Communication : communication@oaba.fr
Directeur de la publication : Manuel Mersch
Rédacteur en chef : Frédéric Freund
Maquette : Kalankaa.com
PAO : Jacques Lemarquais
Impression : Nord'Imprim
Dépôt légal 4^e trimestre 2024
ISSN : 2968-6075

